

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3699)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AE410

présenté par
M. Berville, rapporteur

ARTICLE PREMIER

CADRE DE PARTENARIAT GLOBAL

A l'alinéa 119, après la première occurrence du mot :

« local »,

supprimer les mots :

« , dans le cadre des dispositions prévues à l'article 6 de la présente loi, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement a pour objet de supprimer une référence inexacte introduite par erreur dans le cadre de partenariat global.